

PROJET DE CREATION D'UNE COMMISSION DE PROGRAMMATION

pour fins de discussion

1. Préambule

La présente commission est constituée pour répondre aux buts décrits en d) et e) de l'Article 1 des statuts de la Fédération, a savoir:

- développer la coopération entre ses membres et assurer la disponibilité des films et des documents sur le plan international
- promouvoir l'art et la culture cinématographique et encourager les recherches historiques sur tous les aspects du cinéma.

La présente commission est constituée dans le respect des "Guidelines for the work of FIAF Commissions" du 12 octobre 1982 et en particulier en mettant de l'avant la coopération entre les commissions décrite en "B" du document en question.

Au moment où le cinéma traverse une crise profonde (économique, mais aussi technologique, esthétique) et où une nouvelle génération de cinéphiles découvre le cinéma sur cassettes vidéo, il est très important de réaffirmer la mission et le profil culturels de la FIAF.

Il faut développer des positions "militantes" sur le terrain de la fréquentation des oeuvres.

Il faut faire savoir clairement que c'est dans les archives du film que l'on peut voir les oeuvres du cinéma telles qu'elles ont été conçues, les voir dans les meilleures conditions possibles, de quelque époque ou pays qu'elles soient.

Il faut revaloriser le spectacle cinématographique; réaffirmer les qualités du grand écran, de la salle obscure.

2. Mandat

La commission se préoccupe de façon générale de promouvoir les activités de programmation et de diffusion dans les archives du film, notamment:

- la définition du profil et du rôle du programmeur
- la recherche de nouveaux critères de programmation devant la situation créée par la projection de films anciens dans les salles d'art et essai et les chaînes de télévision
- la mise en circulation des oeuvres rares du passé
- la recherche de films rares ou considérés comme perdus
- l'obtention d'appuis internationaux pour la restauration et le tirage de films classiques
- la publication d'outils de recherche (filmographies, index, listes chronologiques) *in cooperation with Documentation Coun.*

- la promotion des contacts nécessaires à la préparation de projets communs de programmation
- l'inventaire progressif et mondial des éléments de tirage et des ayant-droits
- la liaison permanente entre les services de programmation des archives (notamment en rassemblant et compilant les programmes).

La commission, en étroite collaboration avec la commission de préservation, se préoccupe également des questions relatives aux standards techniques, notamment de:

- standards de projection (luminosité, choix des fenêtres, types d'écrans, etc.)
- vitesses de projection
- qualité des copies (tirage, métrage, sonorisation, teintage, etc.).

La commission se préoccupe enfin des questions légales (notamment de copyright) liées à la projection dans les archives.

3. Composition

La commission est composée d'un maximum de 4 membres (3 membres suffiraient au moment de sa création) appartenant à des archives qui ont une activité de projection importante.

(La création de la commission devrait être une occasion d'associer de plus près au travail de la FIAF certaines archives et certains individus qui y sont trop rarement associés).

Les personnes suivantes ont été considérées:

Joaquim Benard da Costa (Lisbonne)
 Catherine Gauthier (Madrid)
 Robert Rosen (Los Angeles)
 Robert Daudelin (Montreal)

et possiblement une personne d'Amérique latine, vu l'importance des projections publiques dans les archives de cette région.

4. Echéancier

Helsinki: rapport du comité de travail, discussion et, éventuellement, vote du Comité directeur,

Habana: si le Comité directeur recommande la création de la commission, il en fait la proposition à l'Assemblée générale et, s'il y a acceptation, il nomme son président dès la réunion du Comité directeur qui suit immédiatement l'Assemblée générale.

5. Financement

1990: A même l'excédent prévu au poste "Commissions"

1991: Subventions de fondations internationales (Gulbenkian).

Raymond Borde
Robert Daudelin
Luis de Pina

Helsinki
le 13 novembre 1989